

N° 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Financement par le CASVP d'une équipe de recherche (une ethnologue, une ingénieure et un consultant en innovation) dans le cadre de l'enquête sur les contenants réemployables pour le portage de repas à domicile, suite à un financement partiel de l'organisme CITEO

Le Conseil,

Vu la loi anti-gasillage pour une économie circulaire (AGEC) n 2020-105 du 10 février 2020

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R 123-39 et suivants

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L-541-10 et 541-1061 ;

Vu la délibération n 00031 prise par le CA du CASVP le 14 octobre 2024;

Vu les conventions annuelles d'objectifs de Mesdames JARVIN et GILLE et de Monsieur MEDVEDEFF;

Vu le mémoire de la Directrice générale ;

Délibère :

Article 1 : Le CA accepte la subvention d'un montant de 31 156€, accordée par CITEO en suite de l'appel à manifestation d'intérêt et pour lequel le projet du CASVP a été retenu en date du 23 janvier 2025

Article 2 : La directrice générale est autorisée à signer tous documents permettant l'acceptation de cette subvention

Article 3 : le CA approuve le versement de la somme de 39 150€ TTC aux intervenants chargés de mener l'étude telle que conçue dans l'AMI présenté et retenue par CITEO

Article 4 : La directrice générale est autorisée à signer avec Madame JARVIN, Madame GILLE et Monsieur MEDVEDEFF une convention annuelle d'objectifs.

Article 5 : L'imputation budgétaire se fera sur la ligne 75 736.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE